

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DATE DE LA CFVU	21/02/2019
-----------------	------------

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION
CFVU 20190221_01	COMPTES RENDUS	validation comptes rendus CFVU	UNIVERSITE	Compte rendu de la CFVU du 24/01/2019	-	-	27	POUR : unanimité des présents	Le compte rendu est validé.



A Poitiers le 21 Février 2019

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 24/01/2019

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Virginie LAVAL, Vice-présidente Formation et Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Présents ou représentés, y compris la présidente de séance : 33, dont Mme Hall, Directrice du CROUS (voix consultative)

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU 24/01/2019	
AUBINEAU	Sébastien	Reçoit procuration de SOUBIE Sébastien	1
AUPY	Lucas		1
BELLINI	Stéphane	Donne procuration à BIOLLEY Jean-Philippe	1
BIOLLEY	Jean-Philippe	Reçoit procuration de BELLINI Stéphane	1
BON	Amandine		1
BONNEL	Agathe		1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à MICHEL Julien	1
BOUCHALAIS	Alexis	Reçoit procuration de MANCEAU Mattieu	1
BURUCOA	Léo	Donne procuration à HERRAULT Guillaume	1
CORET	Muriel	Donne procuration à HELBERT David	1
DIRECTRICE DU CROUS ou son représentant		Voix Consultative	1
FINDING	Susan		1
GAUTIER	Pierrick	Reçoit procuration de GIZARD Anne-Laure	1
GIZARD	Anne-Laure	Donne procuration à GAUTIER Pierrick	1
HELBERT	David	Reçoit procuration de CORET Muriel	1
HERRAULT	Guillaume	Reçoit procuration de BURUCOA Léo	1
LAVAL	Florence		1
LAVAL	Virginie	Reçoit procuration de NIBAUEAU Delphine et MICHOT Christian	1
MANCEAU	Mattieu	Donne procuration à BOUCHALAIS Alexis	1
MICHEL	Julien	Reçoit procuration de BOUCARD Hélène	1
MICHOT	Christian	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
MOINET	Nicolas		1
MULLER	Mathieu		1
NIBAUEAU	Delphine	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
PAGES	Lia		1

NOM	PRENOM	CFVU 24/01/2019	
PAVAGEAU	Stéphanie	Donne procuration à VIGIER Fabrice	1
PERDRISOT	Rémy		1
QUINTARD	Sylvie		1
ROYOUX	Dominique		1
SEGUIN	François		1
SOUBIE	Sébastien	Donne procuration à AUBINEAU Sébastien	1
THIRIET	Nathalie		1
VIGIER	Fabrice	Reçoit procuration de PAVAGEAU Stéphanie	1
Total général		33, dont la voix consultative de La Directrice du CROUS	33

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la CFVU du 13 décembre 2018
- 2- Approbation du compte-rendu de la CFVU du 11 janvier 2019
- 3- Le quart-d'heure Etudiants
- 4- Informations générales
- 5- Pour information : Présentation PIA Territoires
- 6- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : demandes d'accréditation hors vague
- 7- Pour avis avant délibération du CA : CVEC, orientations politiques et constitution de la commission
- 8- Pour délibération : désignation de l'élu étudiant CFVU pour la commission CVEC
- 9- Pour délibération : Modalités de contrôle des connaissances en pharmacie suite à l'arrêté du 25 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques
- 10- Pour avis avant délibération du CA : modalités de recrutement en master 1 : rectification de deux erreurs matérielles
- 11- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : avis de la Commission Formations-Recherche sur l'évolution de la Nouvelle Offre de Formation en 2019
- 12- Questions diverses
 1. Point général sur les maquettes de formation pour la rentrée 2019
 2. Point Parcoursup : classement des candidatures pour la campagne 2019 et conséquences de la réforme du Bac
 3. Perspectives de calendrier pour la prochaine accréditation

La séance commence à 14H50

L'ensemble des mesures votées par la présente CFVU sont présentées en **annexe 1.00**

1) Approbation du compte rendu de la CFVU du 13 décembre 2018 (annexe 1.1)

Compte rendu CFVU du 13/12/2018
POUR : Unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

2) Approbation du compte rendu de la CFVU du 11 janvier 2019 (annexe 2.0)

Compte rendu CFVU du 11/01/2019
POUR : Unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

3) Le quart d'heure étudiant

RAS

4) Informations générales

Bienvenue en France

L'UP s'est clairement opposée à la mesure proposée quant aux droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extra-communautaires (2.770€ pour s'inscrire en licence, 3.770€ pour un master ou un doctorat) et continue à suivre le dossier de près.

Le décret n'est toujours pas publié mais est à l'étude à la DGESIP en lien avec le MEAE.

L'équipe présidentielle de l'UP préfère donc à ce jour ne pas transmettre des éléments non stabilisés et se prononcera définitivement sur les tarifs d'inscription applicables à la rentrée 2019, en fonction de la réglementation lorsque celle-ci sera définie officiellement.

Pour rappel, les droits différenciés ne s'appliqueraient pas pour :

- Les ressortissants de l'UE, EEE, Suisse, Québec
- Les étudiants résidents en France, leurs conjoints et enfants
- Les étudiants au titre de la vie privée et familiale
- Les étudiants déjà engagés dans un cycle (passage de L1 à L2, de L2 à L3, de M1 à M2, de D1 à D2, de D2 à D3)
- Les boursiers du gouvernement français et les titulaires des nouvelles exonérations distribuées par le MAE
- Les étudiants accueillis dans le cadre de partenariats entre établissements, notamment pour encadrer les cotutelles de thèses

Tribunal Administratif

Virginie Laval avait informé les élus de la CFVU du 8 novembre informe que l'UP venait de perdre devant le TA de Poitiers suite à un recours d'une étudiante non admises en M2 mention psychologie. L'ordonnance du juge nous demandait d'inscrire l'étudiante, et mettait en avant l'absence de définition régulière des modalités de sélection par le CA.

L'UP avait contesté la décision et s'était pourvue en cassation.

L'étudiante n'était pas venue s'inscrire malgré les multiples relances de l'UP.

Virginie Laval informe les élus de la CFVU de la victoire de l'UP, la requête est rejetée : le CA n'avait pas à déterminer les critères sur le fondement desquels les étudiants sont admis ou non en M 2. Il nous faudra toutefois sécuriser les réponses à apporter pour motiver le refus d'admission.

Autres informations

Des temps départementaux d'information sont organisés par le rectorat à destination des établissements du secondaire. L'université, ainsi que le CROUS, y participent.

Le 25 janvier a lieu au ministère une journée d'information sur l'évolution de la PACES. L'université de Poitiers sera représentée.

5) Pour information : Présentation PIA Territoires

Dominique Royoux, Vice-Président délégué Orientation-Insertion prend la parole. Il Remercie le SAFIRE et Christelle Etchegaray du rectorat qui ont grandement participé à la construction du projet.

L'UP a déposé un projet commun avec l'université de la Rochelle et le rectorat : **A la croisée des parcours**

L'objectif de ce projet est de mieux accompagner chaque élève dans la réflexion et la construction de son parcours vers le supérieur au travers de 4 thématiques: Explorer, Partager, S'impliquer et Personnaliser

Les 4 thématiques sont déclinées en 8 actions:

- Déconstruire les idées reçues
- Se projeter dans l'environnement universitaire
- Co-construire des immersions croisées
- Accompagner de la seconde à ParcoursSup
- Animer un Cluster d'ingénierie pédagogique pour l'orientation
- Découvrir le monde professionnel
- S'approprier la démarche Portfolio
- L'IA au service de la personnalisation

Ce projet porté par l'université de Poitiers, concerne 10 années de 2019 à 2029.
La réponse est attendue pour le printemps.

Dominique Royoux précise qu'une quinzaine de lycées sont d'ores et déjà prêt pour mettre en œuvre le projet dès 2019.

Le CROUS est un partenaire privilégié du projet, notamment, et entre autres, pour les thématiques 1, 2, et 3 (Déconstruire les idées reçues, Se projeter dans l'environnement universitaire, Co-construire des immersions croisées).

Mme Hall, directrice du CROUS insiste notamment sur la déconstruction des idées reçues qui concerne également les activités du CROUS. Elle donne un exemple : les chambres du CROUS, la restauration du CROUS ne sont pas accessibles qu'aux boursiers.

Elle précise qu'une vidéo est en cours de construction sur l'accessibilité des chambres universitaires, et qu'elle sera à disposition des élus.

Une application « CROUS mobile » permet d'identifier sur le campus les lieux d'hébergement et de restauration.

Suggestion de Sylvie Quintard : intégrer dans la réflexion de ce PIA les questions relatives au CFA SUP Nouvelle-Aquitaine, et au CFA académique.

6) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : demandes d'accréditation hors vague (annexes 6.0 à 6.3)

Deux demandes d'accréditation hors vague vont être déposées au ministère pour la rentrée 2019 :

- Licence professionnelle, Mention Activités juridiques, parcours Métiers de la filière des vins et spiritueux.
- Master mention Approche interprofessionnelle des pathologies chroniques

La licence professionnelle :

Il s'agit d'une demande de restructuration. Dans l'offre actuelle, cette licence professionnelle correspond à un parcours de Mention Commerce et Distribution : Droit des Métiers des Vins et Spiritueux (Droit), Manager de Rayon (IAE) et Vendeur Cadre Commercial (IAE).

Cette LP, proposée à Segonzac, permet de répondre aux demandes en compétences exprimées par les professionnels du secteur des vins et spiritueux.

Cette licence a été créée par l'UFR Droit et Sciences Sociales en 2017 sous l'intitulé Conseil juridique et développement technico-économique de la filière vins et spiritueux. A partir de 2012, alors que les diplômes de Licence professionnelle font l'objet d'une nomenclature nationale organisée en mentions et parcours, la Licence professionnelle a été rattachée à la mention Commerce et distribution sous le parcours Droit des métiers des vins et spiritueux.

Or, il se trouve que cette nomenclature ne traduit pas la réalité de la formation dont la spécificité tient précisément à son contenu juridique. Il est donc proposé de modifier l'actuelle dénomination du diplôme et de la remplacer par la Mention Activités juridiques, parcours Métiers de la filière des vins et spiritueux.

Cette mise en avant de l'ancrage juridique du diplôme répond aux besoins exprimés par les professionnels du secteur, en recherche de collaborateurs polyvalents et spécialement compétents pour appréhender les questions de droit qui se posent à la filière des vins et spiritueux.

Le master :

Il s'agit d'une demande de création.

L'évolution de la formation initiale et continue doit reposer sur une intégration complète des métiers de la santé dans le système LMD. En 2016, la feuille de route de la grande conférence de santé affirme la nécessité de « développer l'accès des étudiants aux formations à la recherche ». Ce Master anticipe sur cette évolution, l'émergence de métiers intermédiaires et les contours de ces professions intermédiaires (rapport Berland, Hénart, Cadet relatif aux métiers en santé de niveau intermédiaire - Professionnels d'aujourd'hui et nouveaux métiers : des pistes pour avancer Janvier 2011) :

- Ils doivent être construits sur la base des métiers paramédicaux existants.
- Ils n'offrent pas de redondance avec les métiers préexistants.
- Ils renvoient à un mode d'exercice professionnel et à des responsabilités identifiées.
- Ils constitueront, à terme, des professions médicales à compétences définies

La mention « Approche interprofessionnelle des pathologies chroniques » se concentre sur la thématique de l'affection chronique en posant le patient comme sujet à part entière de sa maladie.

Sa finalité est une insertion professionnelle immédiate dans le champ des pathologies chroniques ou différée après la réalisation d'une thèse d'université.

Ainsi, les étudiants ayant validé leur Master pourront :

- Accéder à un niveau doctoral et aux postes de maître de conférences inhérents à la création d'une filière universitaire paramédicale.
- Evoluer vers de nouveaux métiers émergeant comme :
 - Coordonnateur de maisons de santé,
 - Coordonnateur de réseaux de soin,
 - Coordonnateur de réseaux de santé publique,
 - Coordonnateur du parcours patient entre les institutions sanitaires, médico-sociales et les structures libérales.

Il s'adosse sur un partenariat avec le monde socio-économique (CHU, le Centre hospitalier Henri Laborit, des EHPAD et des maisons de santé, etc.) et est soutenu par 4 laboratoires de recherche :

- Centre d'investigation clinique (INSERM CIC 1402)
- Laboratoire « Mobilité, vieillissement et exercice » (MOVE. - EA 6314)
- Centre de recherche sur la cognition et l'apprentissage » (CeRCA. - CNRS UMR 7295)
- Laboratoire de Mathématiques et Applications (UMR CNRS/UP 7348)

Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 01/02/2019 :

Dans le cadre du contrat 2018-2021, deux nouvelles formations sont proposées au processus d'accréditation hors vague :

La licence professionnelle Mention activités juridiques

Le Master en santé Mention Approche interprofessionnelle des pathologies chroniques (hors nomenclature nationale)

L'accréditation de ces formations sera soumise à avis du CNESER.

POUR : Unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

Début de la mesure : 01/09/2019

Fin de la mesure : 31/08/2022

7) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : CVEC, orientations politiques et constitution de la commission

La CVEC est destiné à « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».

Le contexte national

Décret no 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation. On est toujours en attente de la publication de la circulaire, qui doit permettre d'accompagner les établissements dans l'utilisation des fonds disponibles grâce à cette contribution.

Son contenu possible :

Partie 1 : les grands principes et règles d'usage de la CVEC.

Partie 2 : la manière d'utiliser la CVEC

Les grands principes de la CVEC

- La CVEC doit servir exclusivement à l'amélioration des conditions de vie des étudiants
- La CVEC ne doit pas être le fond de financement de la masse salariale des établissements. Les Indemnités du Service Civique sont finançables par la CVEC.
- Ce doit être de l'argent supplémentaire, les financements existants ne peuvent être supprimés.
- Des actions peuvent être programmées sur plusieurs années, la CVEC peut être consommée sur plusieurs années et il est donc possible d'opérer des reliquats qui resteront dans le fonds CVEC.
- La CVEC peut être utilisée dans le cadre de co-financements autour de projets partagés.
- Le FSDIE est maintenu et garanti : une somme plancher de 12€ sera proposée
- Pour la Médecine préventive, il y aura une hausse du plancher supérieur à 5,10 € (6€ annoncés).
- La CVEC ne peut pas être utilisée pour la formation classique des étudiants entrant dans le cursus

La manière d'utiliser la CVEC

Elle doit se faire en partage et en associant les acteurs de la VE.

Une commission au niveau de l'établissement, au sein de laquelle sera discutée et proposée l'emploi de la CVEC

La commission aura en charge l'établissement d'un bilan.

Une composition minimale rassemble le ou les VP du domaine FVU, le ou les VP étudiants, la DVE, les directeurs des Services de vie étudiante, des représentants étudiants issus du CA et/ou CFVU), le DG du CROUS... Il sera possible d'élargir cette commission notamment aux collectivités.

La fréquence des réunions est de la responsabilité de l'établissement

Les propositions seront soumises au vote de la CFVU, et du CA.

Les bilans seront envoyés à la DGESIP, et examinés par le CNESER.

Seront aussi mises en place une commission académique et une commission associée au CA du CROUS.

A l'université de Poitiers

Le bilan financier

- SUAPS :
 - 60 k€ pour fonctionnement, 20 k€ investissement et 10 k€ mutualisés avec FSS

- FSDIE
 - 291 k€ dont 91 K€ pour les dépenses sociales
 - 200 K€ pour l'aide aux projets associatifs
- Culture, VE et Accueil
 - Dotation établissement 131 K€ pour un total de 200 k€ environ de projets culturels
- SSU
 - 10 k€ mais beaucoup de temps de présence des infirmières, médecin sur diverses manifestations

6 axes prioritaires à l'université de Poitiers

En proposant des actions qui concernent tous les étudiants

- Renforcer les actions de prévention/Santé envers les étudiants
- Augmenter le FSDIE pour accentuer le rôle des associations et améliorer l'accompagnement des étudiants en situation compliquée
- Faciliter l'accès à une pratique sportive variée
- Améliorer les conditions de vie des étudiants (sous forme d'un appel à projets pour des équipements avec co-financement)
- Faciliter l'accès des étudiants à la culture scientifique
- Améliorer la communication externe et interne vers les étudiants

Composition de la commission de programmation et de bilan des actions

- Président de l'université et/ou VP CFVU
- VPs : CA, Culture et vie de campus, Réussite étudiante, Sport et Bien-être au travail, Etudiant
- Extérieurs : Directrice du Crous, Représentant de Grand Poitiers
- Administration : Directeurs Pôle VCP, MDE, SUAPS, SSU et FRE
- DGS
- Représentants des étudiants : 1 élu CA (titulaire + suppléant) et 1 élu CFVU (titulaire + suppléant)

Articulation avec le conseil de la vie de campus

La commission se réunira 2 à 3 fois par an

Intervention de François SEGUIN, et de Mattieu MULLER, qui soulignent que le premier objectif est exactement celui correspondant au service sanitaire qui est actuellement en train d'être mis en œuvre. Il serait pertinent et facilitateur d'accueillir les étudiants en service sanitaire à l'université dans ce cadre. Intervention de Jean Philippe BIOLLEY concernant le FSDIE : Virginie LAVAL indique que le plancher est de 12 euros et que l'université ne sera pas au plancher, mais souhaite être au niveau de 16 euros. Cela conduit à une estimation de plus 100 000 euros par rapport au budget actuel du FSDIE.

Intervention de Mme Hall : elle rappelle que le CROUS est collecteur de la CVEC, qu'il redistribue aux établissements, et que les aides sociales distribuées par les assistantes sociales proviennent en grande partie du budget du CROUS. Elle précise qu'elle souhaite travailler avec l'université sur deux sujets : l'accès à des consultations psychologiques, et dans le cadre de la vie des épiceries sociales, notamment celle de Niort, le développement d'information sur l'alimentation, la diététique.

Les fonds de la CVEC permettront également des actions culturelles : des concerts notamment.

Des actions sont menées pour des Campus accueillants et inclusif : des tuteurs en résidence accueillent les néo arrivants.

Le remboursement des étudiants qui n'auraient pas dû acquitter la CVEC a été finalement mis en place.

Guillaume HERRAULT : le BDE du STAPS sera ravi de travailler avec le SUAPS sur la partie de la CVEC consacrée au sport. Idem pour les associations d'étudiants en sciences qui travailleront sur la culture scientifique

Sylvie QUINTARD : qu'en est-il pour les stagiaires de la formation continue qui ne doivent pas être assujettis à la CVEC, et qui ont malgré tout acquittés la CVEC ?

Mme Hall attire l'attention sur le vide juridique actuelles qui sont encore floues. De nombreuses difficultés d'interprétation existent notamment sur les personnes en formation continues sans financement.

David HELBERT interroge sur l'absence d'enseignants dans la commission.

Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 01/02/2019 :

La commission chargée de participer à la programmation des sommes reversées à l'université de Poitiers au titre de la Contribution Vie Etudiante et de campus (CVEC) est la suivante :

- Président de l'université et/ou VP CFVU
- VPs : CA, Culture et vie de campus, Réussite étudiante, Sport et Bien-être au travail, Etudiant
- Extérieurs : Directrice du Croûs, Représentant de Grand Poitiers
- Administration : Directeurs Pôle VCP, MDE, SUAPS, SSU et FRE
- DGS
- Représentants des étudiants : 1 élu CA (titulaire + suppléant) et 1 élu CFVU (titulaire + suppléant)

Cette commission se réunit 2 à 3 fois par an.

POUR : Unanimité des présents.

CONTRE :

ABSTENTION :

Début de la mesure : 04/01/2019

Fin de la mesure : -

8) Pour délibération de la CFVU : désignation de l' élu étudiant CFVU pour la commission CVEC

Article L841-5 du code de l'éducation :

I. Une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention est instituée au profit des établissements publics d'enseignement supérieur, des établissements mentionnés aux articles L. 443-1 et L. 753-1 du présent code ou à l'article L. 1431-1 du code général des collectivités territoriales dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur, des établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

Les associations d'étudiants mentionnées à l'article L. 811-3 du présent code et, dans chaque établissement, les représentants des étudiants au conseil d'administration et dans les autres conseils, lorsque les établissements en sont dotés, participent à la programmation des actions financées au titre de cet accompagnement.

Sont candidats deux binômes :

Alexis BOUCHALAIS titulaire, élu secteur 1, en droit public, suppléant Mattieu MANCEAU
Guillaume HERRAULT, étudiant en M1 biologie santé, suppléant Amandine BON

Alexis travaille au Service de santé universitaire et avec le SUAPS.
Guillaume défendra la culture scientifique, et Amandine Bon travaillera plutôt sur le SUAPS.

Résultats du vote à bulletin secret :

32 votants
25 bulletins pour le binôme Guillaume HERRAULT, suppléante Amandine BON
7 bulletins pour le binôme Alexis BOUCHALAIS, suppléant Mattieu MANCEAU

Propositions soumises à délibération des membres de la CFVU :

Sont désignés pour être membres de la commission CVEC jusqu'à la fin de leur mandat, suite au vote à bulletin secret des élus (25 voix sur 32 votants) :

**Titulaire : Guillaume HERRAULT
Suppléante : Amandine BON**

Le suppléant ne siègera qu'en l'absence du titulaire

**POUR : 25
CONTRE : 7**

ABSTENTION :

Début de la mesure : 01/02/2019

Fin de la mesure : Fin du mandat

9) *Pour délibération de la CFVU : Modalités de contrôle des connaissances en pharmacie suite à l'arrêté du 25 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (annexes 9.0 et 9.2)*

L'Arrêté du 25 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques publié au JO du 21 novembre 2018, modifie à titre rétroactif les Modalités de contrôle et connaissance du *diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, et notamment la partie concernant les stages.*

Extrait du règlement :

[...Un stage officinal d'initiation, d'une durée de **4 semaines** et devant obligatoirement être validé pour pouvoir s'inscrire en deuxième cycle des études de Pharmacie, s'effectue à temps complet avant le début de la troisième année, obligatoirement dans l'académie de Poitiers, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Directeur de la Section Pharmacie pour cas de force majeur. Ce stage pourra être réalisé en une période de **4 semaines** consécutives entre le 01 juillet et le 31 août 2019 ou en 2 périodes : une période de **2 semaines** entre le 13 avril et le 29 avril 2019, puis une période de 2 semaines entre le 01 juillet et le 31 août 2019, les deux périodes devant être réalisées dans la même officine...]

[...En troisième année de Pharmacie un stage officinal d'application d'une semaine devra être réalisé, la période étant incluse dans le semestre 4. Ce stage doit être effectué **dans une officine ou dans un service hospitalier de l'académie de Poitiers sous la responsabilité d'un pharmacien**. Une officine pharmaceutique ne peut accueillir qu'un **seul** étudiant en stage d'application à la fois pendant une même période. Ce stage portera **sur un thème qui sera défini en cours de semestre et devra être validé indépendamment des UE. L'évaluation se fera par rapport de stage, qui sera noté, sous forme de présentation de document. Le détail des modalités de validation du stage sera précisé au cours d'une réunion préparatoire au stage, ...]**

Propositions soumises à délibération des membres de la CFVU :

Vu L'Arrêté du 25 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques publié au JO du 21 novembre, les modalités de contrôle des connaissances du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques sont modifiées à titre rétroactif, pour l'année universitaire 2018-2019.

POUR : Unanimité du présent

CONTRE :

ABSTENTION :

Début de la mesure : 01/09/2018

Fin de la mesure : 31/08/2019

10) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : modalités de recrutement en master 1 : rectification de deux erreurs matérielles (annexes 10.1 et 10.2)

Une erreur matérielle concernant l'intitulé du parcours pour la mention ADMINISTRATION PUBLIQUE a été corrigée :

- « Management Public de l'Etat et des Organisations Publiques » remplace « Management Public et Droit des Collectivités Territoriales »

Une modification des Capacités d'accueil pour la mention BIODIVERSITE, ECOLOGIE ET EVOLUTION : elle passe de 42 à 45 (le parcours Ecologie, Evolution passe de 12 à 15)

Propositions soumises à avis des membres de la CFVU avant délibération du CA du 01/02/2019 :

Rectification de deux erreurs matérielles concernant la délibération n°20181213_04 pour avis de la CFVU du 13 décembre 2018 relative aux modalités de recrutement à l'entrée en M1 :

Modification du parcours concerné pour le master mention ADMINISTRATION PUBLIQUE
Modification de la capacité d'accueil du master mention BIODIVERSITE, ECOLOGIE ET EVOLUTION

POUR : Unanimité des présents

CONTRE :

ABSTENTION :

Début de la mesure : 01/09/2019

Fin de la mesure : 31/08/2020

11) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : avis de la Commission Formations-Recherche sur l'évolution de la Nouvelle Offre de Formation en 2019 (annexes 11.1 et 11.2)

Virginie Laval rappelle au élus de la CFVU le processus mise en œuvre à l'université de Poitiers lors de la mise en place de la nouvelle offre de formation :

- Cadrage de l'offre de formation validée par le CA du 25 Novembre 2016
- Premier temps de dialogue avec les composantes en février 2017 autour de l'architecture générale de la nouvelle offre de formation au regard de l'existant
- Réunion de la commission Formation-Recherche le 6 mars 2017, avec préconisations adressées à chaque composante. Les préconisations s'appuyaient sur la formalisation des liens Formation / recherche dans la nouvelle offre de formation en veillant à un bon équilibre à l'intérieur des UFR entre l'activité d'enseignement et de recherche et en examinant le

rattachement des masters à des laboratoires de recherche tout en portant une attention particulière aux petits effectifs.

- Second temps de dialogue avec les composantes la semaine du 13 mars 2017 autour des préconisations de la commission Formation-Recherche et de la soutenabilité à l'échelle de la composante. Les cibles et les indicateurs observés ont été communiqués à chaque composante. De la même façon, les dialogues de janvier 2019 et leurs objectifs avaient été aussi communiqués aux composantes.
- Dialogue avec chaque composante en avril 2018 centré sur les maquettes
- Dialogue en janvier 2019 en lien avec la soutenabilité de la NOF, et le respect des indicateurs
- Réunion de la commission formation recherche le 22 janvier 2019

La construction et la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation est basée bien entendu sur des principes pédagogiques qui ont fait l'objet d'un nombre conséquent de groupes de travail pour aboutir à un cadrage établissement validé par le CA du 25 novembre 2016. Mais la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation est contrainte également par un effort de limitation destiné à assurer la "soutenabilité" de l'offre de formation au regard de la démographie étudiante.

En parallèle, il est important aussi que la communauté universitaire puisse se positionner sur la trajectoire qu'elle souhaite donner à l'université de Poitiers en lien avec le de rééquilibrage formation/recherche : Collège Universitaire ou Université de Recherche et de Formation ?

Les dialogues avec les composantes se sont déroulés du 8 au 16 janvier 2019 :

- IUT 86
- Droit
- IAE
- IUT Angoulême
- Sciences Economiques
- FSS
- IPAG
- SHA
- LL
- ESPE
- IRIAF
- SFA

Un échange téléphonique a eu lieu avec le directeur de l'ENSIP Poitiers pour les deux parcours de master qu'il porte.

Les discussions ont porté sur l'ensemble de l'offre de formation des composantes en lien avec la soutenabilité de l'offre, et en tenant compte du cadrage UP, voté par le CA du 25 novembre 2016.

Rappel du cadrage UP concernant les LP (voté par le CA du 25 Novembre 2016) :

Les effectifs attendus dans les LP

- Minimum 20 étudiants pour le secteur Tertiaire (Pas de TD, 1 seul groupe de TD)
- Minimum 20 étudiants pour le secteur Technique/industriel
- Pour chaque LP, 2 groupes de TP maximum sont autorisés. Cet effectif minimal (20 étudiants) pourra être réduit par un critère de sécurité ou logistique : si ce critère ne permet pas d'aller au-delà de N étudiants par groupe de TP, alors l'effectif total sera de 2xN. Exemple : Si un critère de sécurité est de 8 par groupe alors l'effectif est de 16 étudiants.
- L'alternance, amenant des recettes supplémentaires, permettra de baisser le seuil d'ouverture : 4 alternants feront baisser le seuil de 1.

Le taux d'emploi dans les LP

- Chaque Licence professionnelle doit démontrer un taux d'emploi effectif d'au moins 75% 30 mois après l'obtention de la LP, sur les trois dernières années : moyenne (et moyenne pondérée par rapport au nombre de répondants) sur les diplômés 2011, 2012 et 2013 (Focus sur les enquêtes réalisées par le SEEP, colonne emploi). Le taux d'emploi correspond au nombre de diplômés en emploi sur la totalité des diplômés.

Une marge de 5% est acceptée.

- Entre 70 et 75%, la LP est en observation à l'année N+1, et fermera si le taux d'emploi n'augmente pas (au moins 75%).
- En deçà de 70%, la LP fermera l'année N+1, sans période d'observation.

Les effectifs et les taux d'emploi des licences professionnelles sont basés sur les enquêtes insertion des diplômés de licence professionnelle des promotions 2013, 2014 et 2015 cumulées selon leur situation 30 mois après le diplôme

Rappel du cadrage relatif aux effectifs attendus dans les masters

L'université demande à ce que l'ouverture d'un parcours ou d'une mention soit conditionnée à un seuil minimal d'étudiants inscrits et à un nombre d'étudiants inscrits à atteindre après deux ans de fonctionnement.

Pour les mentions pluri-parcours (Hors accord préalable lié au lien Formation-Recherche et/ou contraintes spécifiques)

Seuil minimal d'ouverture pour un parcours 10

Les effectifs pris en compte seront ceux observés au 31 janvier 2019 et la décision de fermeture pour la rentrée 2019 sera communiquée à la composante concernée.

Pour les mentions pluri-parcours (Hors accord préalable lié au lien Formation-Recherche et/ou contraintes spécifiques)	
Seuil minimal d'ouverture pour un parcours	10 Les effectifs pris en compte seront ceux observés au 31 janvier 2019 et la décision de fermeture pour la rentrée 2019 sera communiquée à la composante concernée.
Effectifs à atteindre	Chaque parcours doit atteindre après deux ans de fonctionnement un effectif de 15 étudiants par parcours en M2 (2018-2019 et 2019-2020). Les effectifs pris en compte seront ceux observés au 31 janvier 2020, et la décision de fermeture pour la rentrée 2020 sera communiquée à la composante concernée
Pour les mentions mono-parcours (Hors accord préalable lié au lien Formation-Recherche et/ou contraintes spécifiques)	
Seuil minimal d'ouverture	10 Les effectifs pris en compte seront ceux observés au 31 janvier 2019 et la décision de fermeture pour la rentrée 2019 sera communiquée à la composante concernée.
Effectifs à atteindre	La mention doit atteindre après deux ans de fonctionnement un effectif de 20 étudiants (2018-2019 et 2019-2020). Les effectifs pris en compte seront ceux observés au 31 janvier 2020, et la décision de fermeture pour la rentrée 2020 sera communiquée à la composante concernée.

La commission Formation Recherche du 22 janvier 2019 a émis des avis sur les formations qui ont été repérées lors des dialogues avec les composantes comme présentant des indicateurs en deçà de ceux attendus.

Elle a apporté une attention particulière :

- Au caractère nouveau d'une formation
- Aux formations à petits effectifs dès lors qu'elles étaient stratégiques pour un laboratoire ou une équipe de recherche. La formation peut être maintenue en modifiant l'architecture et/ou le volume horaire de la formation :
 - En réduisant le volume étu des enseignements spécifiques (hors tronc commun) et avec une immersion dans les laboratoires d'appui. Cette réduction sera en lien avec les spécificités de chaque formation
 - En utilisant le H/E pour certaines formations spécifiques lorsque les effectifs sont très faibles et que les laboratoires peuvent prendre le relais à travers l'immersion dans les laboratoires

Nathalie THIRIET demande des précisions concernant la composition de la commission recherche. Virginie Laval rappelle la constitution de la commission qui a fait l'objet d'une présentation au CAC par Serge Huberson.

La commission est composée de :

VP Recherche, VP Formation, deux Assesseurs formations, deux assesseurs Recherche, VP Etudiant + un étudiant élu, deux élus CFVU, un directeur d'unité par domaine (x 4), un industriel et un cadre territorial.

Jean Philippe BIOLLEY émet le souhait de ne pas voter lors de cette CFVU : il trouve la temporalité trop restreinte pour la concertation sur le terrain. Il regrette que les documents ayant servi aux analyses n'aient pas été adressés aux assesseurs en amont des dialogues. Virginie LAVAL rappelle que le cadrage a été adopté par le CA du 25/11/2016, et que les composantes avaient connaissance des éléments sur lesquels les formations seraient observées : une anticipation était possible. Elle souligne que retarder le calendrier mettrait en difficulté l'ensemble de la chaîne de travail, jusqu'à la mise en œuvre des maquettes et des fiches de service. Elle met en avant que les dialogues préalables ont été anticipés différemment par les composantes, selon leur appropriation des indicateurs. Elle retient l'idée de partager avec les assesseurs les données chiffrées en amont des dialogues de janvier 2020.

Sylvie QINTARD demande comment les publics mixtes (l'apprentissage, la formation continue) sont pris en compte dans les indicateurs. Elle met en avant que la fermeture de formation avec public mixte fait la part belle aux établissements du privé. Virginie LAVAL précise que la vocation d'une licence professionnelle est l'insertion, surtout lorsqu'elle comporte un nombre importants d'alternants.

David HELBERT et Jean Philippe BIOLLEY auraient souhaité que les formations visées puissent proposer d'autres solutions pour arriver aux mêmes résultats.

Virginie LAVAL est d'accord sur le principe, mais souligne que cela ne doit pas mettre en porte à faux les composantes qui sont venues avec des propositions lors des dialogues. Elle propose donc en séance d'intégrer cette demande pour les masters à petits effectifs mais stratégiques pour un laboratoire, et pour les parcours à petits effectifs des MEEF 2d degré. Ces éléments sont donc intégrés à la liste des masters répertoriés ci-dessous (repérés en rouge) : la solution sera apportée par les porteurs de mentions concernés.

Sylvie QUINTARD attire l'attention de l'assemblée sur les dossiers de VAE déjà en cours pour la rentrée 2019, avec des financements obtenus, et qui concerne des formations proposées à la fermeture. Est concernée notamment la LP technico-commercial, avec 6 dossiers en cours. Virginie

Laval demande à Sylvie Quintard de lui faire parvenir les VAE en cours. La question des VAE en cours dans les LP proposées à la fermeture sera mise en débat au sein de l'équipe présidentielle, et le CA délibérera au vu des compléments d'informations apportés quant aux VAE en cours d'accompagnement.

Virginie Laval propose aux élus de la CFVU un résumé des avis de la commission Formation-Recherche par niveau de formation : les licences professionnelles, puis les masters.

Sur les 29 Licences professionnelles portées par l'UP :

- 1 est remplacé par un DEUST
- 5 sont proposées à la fermeture (dont 1 qui n'a pas ouvert à la rentrée 2018)
- 2 dont en observation
- 1 est concernée par la diminution d'un groupe de TD

Virginie LAVAL précise que, avec l'arrêté licence qui sera mis en œuvre à la rentrée 2019, le devenir des licences professionnelles est susceptible d'évolution, mais que les modalités nationales de cette évolution ne sont pas connues à ce jour, et sont en lien avec l'évolution probable des DUT.

Il est précisé que l'enquête insertion à 30 mois est effectuée par le SEEP, mais dans le cadre méthodologique très précis défini par le ministère et dont les chiffres sont publiés nationalement. L'ensemble des acteurs de l'établissement ne semblent pas s'être approprié les résultats des enquêtes passées, et ont parfois basé leur analyse sur leurs propres indicateurs. Il est nécessaire d'inciter les diplômés de répondre à l'enquête officielle, seule source possible et juste d'indicateurs de taux d'insertion et taux d'emploi.

Les licences professionnelles
IUT 86
<u>Deux licences professionnelles ont été proposées à la fermeture.</u> <ul style="list-style-type: none">• LP TECHNICOCOMMERCIAL (Châtelleraut) (N= 12 étudiants)• LP GENIE DES PROCÉDES POUR L'ENVIRONNEMENT (taux emploi : 72% + effectifs : 15)
<u>Proposition de fermeture d'un groupe de TD pour une LP :</u> La LP ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE (Niort) compte 39 étudiants répartis dans deux groupes de TD (non conforme au cadrage établissement pour les LP tertiaire)
IUT 16
Une licence professionnelle a été proposée à la fermeture. <ul style="list-style-type: none">• LP MÉTIERS DE LA COMMUNICATION : EVENEMENTIEL (Taux emploi : 64%)
Une licence professionnelle, déjà fermée à la rentrée 2018, est proposée à la fermeture pour la rentrée 2019 <ul style="list-style-type: none">• LP ACOUSTIQUE ET VIBRATIONS
Une licence professionnelle en observation année 2019-2020 <ul style="list-style-type: none">• LP TECHNIQUES DU SON ET DE L'IMAGE (Taux emploi : 60% ; N = 24)
FSS
Une LP proposée à la fermeture et remplacée par un DEUST

Fermeture de la LP Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives et de ses deux parcours :

- Activités Aquatiques
- Activités de pleine nature

Remplacée par le DEUST Mention Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles) avec deux parcours

SFA

Une licences professionnelle a été proposée à la fermeture.

- LP BIO-INDUSTRIES ET BIOTECHNOLOGIES (N=11)

Une licence professionnelle en observation

- LP METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
- En observation en 2019-2020. Si effectifs <20, fermeture rentrée 2020.

Sur les 71 masters et les 164 parcours de masters portés par l'UP :

- 2 mentions sont proposées à la fermeture
- 1 mention est proposée à la fermeture pour se restructurer sous une autre mention
- 1 mention est en observation pour la rentrée 2019
- 3 parcours sont proposés à la fermeture (dont 2 étaient déjà fermés à la rentrée 2018)
- 3 parcours sont en observation pour la rentrée 2019
- 2 parcours sont en observation pour la rentrée 2020
- 6 parcours sont proposés au maintien avec réduction du volume horaire
- Proposition de modification d'une architecture pour une mention
- Proposition de Réduction du nombre de TP pour une mention

Susan FINDING intervient pour souligner que le parcours juriste linguiste de la mention Droit international et droit européen était anciennement porté par l'UFR lettres et langues.

Pour les MEEF second degré, Virginie Laval propose que la discussion soit aussi portée au niveau des porteurs de mention.

Jean Philippe BIOLLEY propose que les MEEF second degré soient sanctuarisés compte tenu des exigences du concours.

Lucas AUPY souligne que les étudiants en chimie sont actuellement plus nombreux actuellement en licence et devraient alimenter le master dans les années à venir. Virginie LAVAL insiste sur le fait que les masters à fort lien stratégique avec la recherche ont été l'objet d'une attention particulière et n'ont pas été fermés de manière systématique. Elle insiste également sur la proposition de la présidence : pour ces masters à petits effectifs, stratégiques pour les laboratoires, le maintien est prévu, sous réserve d'un effort sur l'organisation pédagogique pour réduire le coût.

Les masters

Droit et Sciences Sociales

Un master proposé à la fermeture

- Master ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE et ses deux parcours
- Droit et Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (15)
- Droit et Marketing (13)
- Fermeture progressive : M1 en 2019 et M2 en 2020

Deux parcours du master mention DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN proposés à la fermeture

- Droits de l'Homme (non ouvert à la rentrée 2018 faute de candidatures)
- Juriste-Linguiste (N=6)
 - ⇒ A voir en 2020 pour le transfert en LL

ESPE

Proposition de Répartition équilibrée des TP (30%) dans la maquettes MEEF 1ER DEGRE sur les trois sites

Proposition de réduction du volume horaire des enseignements disciplinaires sur les MEEF 2d degré à faibles effectifs :

- ~~Prise en compte du caractère expérimental de la formation :~~
- ~~Moins 100h étu pour les MEEF Monodisciplinaire et bidisciplinaire en sciences expérimentales~~
- ~~Moins 200h étu pour les MEEF Monodisciplinaire et bidisciplinaire ne relevant pas des sciences expérimentales~~
- ~~Le principe général sera discuté avec chaque porteur concerné~~
- Sont concernés les parcours suivants :
 - Sciences physiques et chimie (9) (SFA)
 - Sciences Industrielles de L'Ingénieur (6) (ESPE)
 - Education Musicale (6) (SHA)
 - ⇒ L'université a-t-elle les moyens de couvrir l'ensemble des formations :
 - ⇒ si oui sous quelles conditions ? A discuter avec les porteurs de mentions
 - ⇒ si non : quels parcours sont fermés ?
 - ⇒ Réunion avec les porteurs de mention, VP Recherche, VP formation, assesseurs à la pédagogie et directeurs des composantes concernées

Deux parcours de la mention PIF sont en observation pour la rentrée 2019

- Conseiller Pédagogique de l'Enseignement Supérieur (non ouvert à la rentrée 2018)
- Formateurs d'Adultes, Accompagnement, Conseil (N=5)
- Observation lors de la fermeture de la campagne de candidatures E candidat (13 mai). Effectifs attendus : 10 dans chaque parcours. Fermeture, dès la rentrée 2019, si le nombre de candidats est insuffisant.
- Maintien du M2 parcours Faco rentrée 2019 : pas de CM

Lettres et langues

Un parcours en observation dans la mention Arts

- Parcours Cinéma et Théâtre Contemporains (N=12)
- Proposé à la fermeture en 2020 si N<15

Fusion de deux parcours dans la mention ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS

- Intégration du parcours Littératures, Arts et Sciences Sociales et Intégration (N=9) de ce parcours dans le parcours Littérature et Culture de l'image (N=13)

Un parcours, déjà fermé à la rentrée 2018, dans la mention LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES est proposée à la fermeture pour la rentrée 2019

- Internationalisation des TPE/PME (déjà fermé rentrée 2018)

SHA

Un parcours du Master HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE en observation à la rentrée 2019

Parcours Expertise Historienne, Médiation et Valorisation de l'Histoire (N = 4)

Observation lors de la fermeture de la campagne de candidatures E candidat (13 mai). Effectifs attendus : 10. Fermeture, dès la rentrée 2019, si le nombre de candidats est insuffisant.

Forte mutualisation en M1 à prévoir.

Pas de CM en M2 en 2019

Une modification de structure du master mention Philosophie

- Médiations et Société (N=3)
- Philosophie Politique et Histoire de la Philosophie (N = 11)
- Les parcours commenceront en M2 à la rentrée 2019. M1 entièrement mutualisé
- Effectifs faibles en M1 cette année pour alimenter les parcours de M2 rentrée 2019.
- Effectifs faibles en M1 cette année pour alimenter les parcours de M2 rentrée 2019. Pas de CM en M2 rentrée 2019. Observation des effectifs de M1 en 2019-2020 pour déterminer le maintien ou non des deux parcours de M2 à la rentrée 2021

Un master proposé à la fermeture :

Master SCIENCES SOCIALES

Fermeture du M1 en 2019, Fermeture du M2 en 2020

Proposition de transformation : ouverture du M1 si intégration de la mention MEEF, Pratiques et Ingénierie de la Formation : création d'un nouveau parcours : Formation d'adultes (FACO) + sciences sociales. **Rentrée 2019 ou 2020**

Un master proposé à la fermeture :

Master CINEMA ET AUDIOVISUEL

Fermeture du M1 en 2019, Fermeture du M2 en 2020

SFA

Une proposition de fusion de deux parcours dans la mention Chimie :

- ~~Parcours Chimie Organique en M1 (N=9) et Parcours Chimie Verte, Catalyse et Environnement (N=17). Condition : une seule UE à choix en M2.~~
- Ou Réorganisation de l'architecture de la mention rentrée 2019
- **Constat de petits effectifs mais formation stratégique pour laboratoire. Discussion avec porteur de mention, VP Recherche, VP formation, assesseur à la pédagogie et directeur de la composante qui devra apporter une solution discutée à la CFVU du 21 février**

Un parcours de la mention Informatique en observation

- Parcours Informatique Embarquée (9)
- Si effectifs <15 en 2019-2020, fermeture rentrée 2020

Une mention de master Traitement du signal et des images, à l'échelle de la mention en observation à la rentrée 2019

- Ingénierie des Objets intelligents (5)
- Sport et Santé Connectés (non ouvert rentrée 2018)
- ~~Observation lors de la fermeture de la campagne de candidatures E candidat (13 mai). Effectifs attendus : 10. Fermeture, dès la rentrée 2019, si le nombre de candidats est insuffisant.~~
- **Constat de petits effectifs mais formation stratégique pour laboratoire. Discussion avec porteur de mention, VP Recherche, VP formation, assesseur à la pédagogie et directeur de la composante qui devra apporter une solution discutée à la CFVU du 21 février**

Trois parcours sont proposés au maintien avec réduction du volume horaire été.

- Parcours Mathématiques Fondamentales et Applications (7) de la mention MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS
- Parcours physique (7) de la mention Master SCIENCES DE LA MATIERE
- Parcours Matériaux Minéraux / International Master in Advanced Clay Science (8) de la mention SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT
- ~~Condition : 400h été maximum pour les enseignements spécifiques non mutualisés. La formation peut aller chercher des enseignements en mutualisant au sein de la mention ou avec d'autres mentions. Immersions en laboratoire.~~
- **Constat de petits effectifs mais formation stratégique pour laboratoire. Discussion avec porteur de mention, VP Recherche, VP formation, assesseur à la pédagogie et directeur de la composante qui devra apporter une solution discutée à la CFVU du 21 février**

Après une suspension de séance : les élus présents déclarent regretter que les documents n'aient pas été accessibles préalablement à la CFVU mais insistent sur l'aspect constructif du dialogue et les avancées en séance.

Virginie LAVAL insiste également sur la qualité du dialogue en séance, et rappelle néanmoins que le CA du 25/11/2016 a voté à l'unanimité le cadrage qui est appliqué pour expliquer et asseoir les propositions de modification de l'offre de formation en 2019.

Guillaume HERRAULT lit un communiqué, qu'il vient de recevoir sur son portable, concernant la fermeture du master AES.

Virginie LAVAL indique qu'un travail de fond doit être mis en œuvre pour la licence AES qui a le plus fort taux d'échec de l'établissement en première année.

Conclusion des échanges de cette CFVU : la prochaine CFVU du 21 février actera les solutions proposées pour les masters à petits effectifs stratégiques pour les laboratoires et pour les parcours de MEEF 2^d degré à petits effectifs.

Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 01/02/2019 :

Pour les masters

Vu la délibération n° 25-11-2016-06, du CA du 25 novembre 2016 relative aux éléments de cadrage de la nouvelle offre de formation 2018-2021, après dialogues avec les composantes, après avis de la commission formation recherche réunie le 22 janvier 2019, et après les

modifications apportées en séance ce jour, l'évolution de l'offre de formation des masters pour l'année universitaire 2019-2020, est celle annexée.

POUR : 20

CONTRE : 7

ABSTENTION : 5

Début de la mesure : 01/09/2019

Fin de la mesure : 31/08/2020

Avis favorable de la CFVU avant transmission au CA

Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 01/02/2019 :

Pour les Licences professionnelles

Vu la délibération n° 25-11-2016-06, du CA du 25 novembre 2016 relative aux éléments de cadrage de la nouvelle offre de formation 2018-2021, après dialogues avec les composantes, après avis de la commission formation recherche réunie le 22 janvier 2019, ce jour, l'évolution de l'offre de formation des licences professionnelles pour l'année universitaire 2019-2020, est celle annexée. Le CA délibérera au vu des compléments d'informations apportés quant aux VAE en cours d'accompagnement

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 20

Début de la mesure : 01/09/2019

Fin de la mesure : 31/08/2020

Pour les licences professionnelles,

Sous réserve de VAE et d'accompagnement en cours

12) Questions diverses

1. Point Parcoursup : classement des candidatures pour la campagne 2019 et conséquences de la réforme du Bac

L'université de Poitiers souhaite poursuivre sa politique en matière d'accès au premier cycle universitaire sur les points suivants :

- Accueillir à minima tous les bacheliers du secteur
- L'UP ne déclinera pas les attendus nationaux en attendus locaux
- Les commissions d'examens des vœux, obligation réglementaire, seront mises en place pour chaque mention, en tension ou pas.
- Accepter, sans condition, toutes les candidatures, tous bacs confondus, dans les filières qui ne sont pas sous tension : cela implique que les commissions d'examen des vœux n'auront pas à classer les candidatures pour les formations sans tension, un OUI sera donné à chaque candidat.
- Les éléments pris en compte pour l'examen des vœux seront identiques pour toutes les formations non sélectives de l'UP (à l'exception de STAPS)
- Le paramétrage du module d'aide à la décision sera homogène et aura lieu au niveau de l'établissement pour les formations non sélectives : traitement équitable des candidats selon les mêmes règles que celles appliquées l'an dernier :
 - Le pré-classement des candidatures est relatif
 - L'algorithme utilisé pour le classement des candidatures sera pensé à l'échelle de la mention, et non des portails (même si in fine les candidats seront classés et appelés par portail)
 - Le classement sera pondéré selon les grands groupes de bac (Généraux, Techno et Pro)

2. Perspectives de calendrier pour la prochaine accréditation

Virginie Laval rappelle que l'UP relevait de la vague C (2012-2017 et 2018-2022, dernière année du contrat).

Avec la mise en œuvre de la réforme territoriale, l'UP est transférée de la vague C (2018-2022) à la vague B (2022-2026). Cela revient à réduire d'une année le contrat en cours, soit 4 ans au lieu de 5 ans (2018-2021). La nouvelle offre de formation devra donc démarrer en septembre 2022, et non en septembre 2023.

Quid du calendrier ?

Parallèle avec le travail mené pour la mise en œuvre de la NOF, rentrée 2018

Campagne d'évaluation 2016-2017 : Phase d'évaluation externe : documents déposés en octobre 2016 au HCERES, retour du HCERES en janvier 2017.

Campagne d'évaluation 2020-2021 : dépôt des documents en octobre 2020 ????

Campagne d'accréditation DGSIP : documents déposés le 6 septembre 2017 et retour de la DGESIP en février 2018.

Campagne d'accréditation : Dépôt des documents en Septembre 2021 ?????

Prochaine CFVU le jeudi 21 février 2019 à I-Médias – Salle de Conférences

La séance se termine à 19 heures 30.

La Vice-présidente Formation
Présidente de la Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

La secrétaire de séance

Christine LOUBET

CR CFVU 24/01/2019 validé CFVU 21/02/2019

